

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
213^{EME} REUNION
27 JANVIER 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.2(CCXIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 213^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 213^{ème} réunion tenue le 22 décembre 2009 et qui s'est poursuivie le 27 janvier 2010, a examiné les conclusions de la retraite tenue à Ezulwini, au Royaume du Swaziland, du 17 au 19 décembre 2009, sur un cadre pour le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de l'Union africaine dans les situations de changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil:

1. **Rappelle** la retraite tenue à Ezulwini, au Royaume du Swaziland, du 17 au 19 décembre 2009, pour examiner un cadre pour le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de l'Union africaine dans les situations de changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique ;
2. **Adopte** les conclusions de la retraite du Conseil de paix et de sécurité, telles que contenues dans le cadre d'Ezulwini pour le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de l'Union africaine dans les situations de changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique [(PSC/PR/(CCXIII)];
3. **Décide** de revoir ce Cadre et de l'adapter en cas de besoin.